

Transferts des femmes enceintes dans la région de Montréal

Principes directeurs

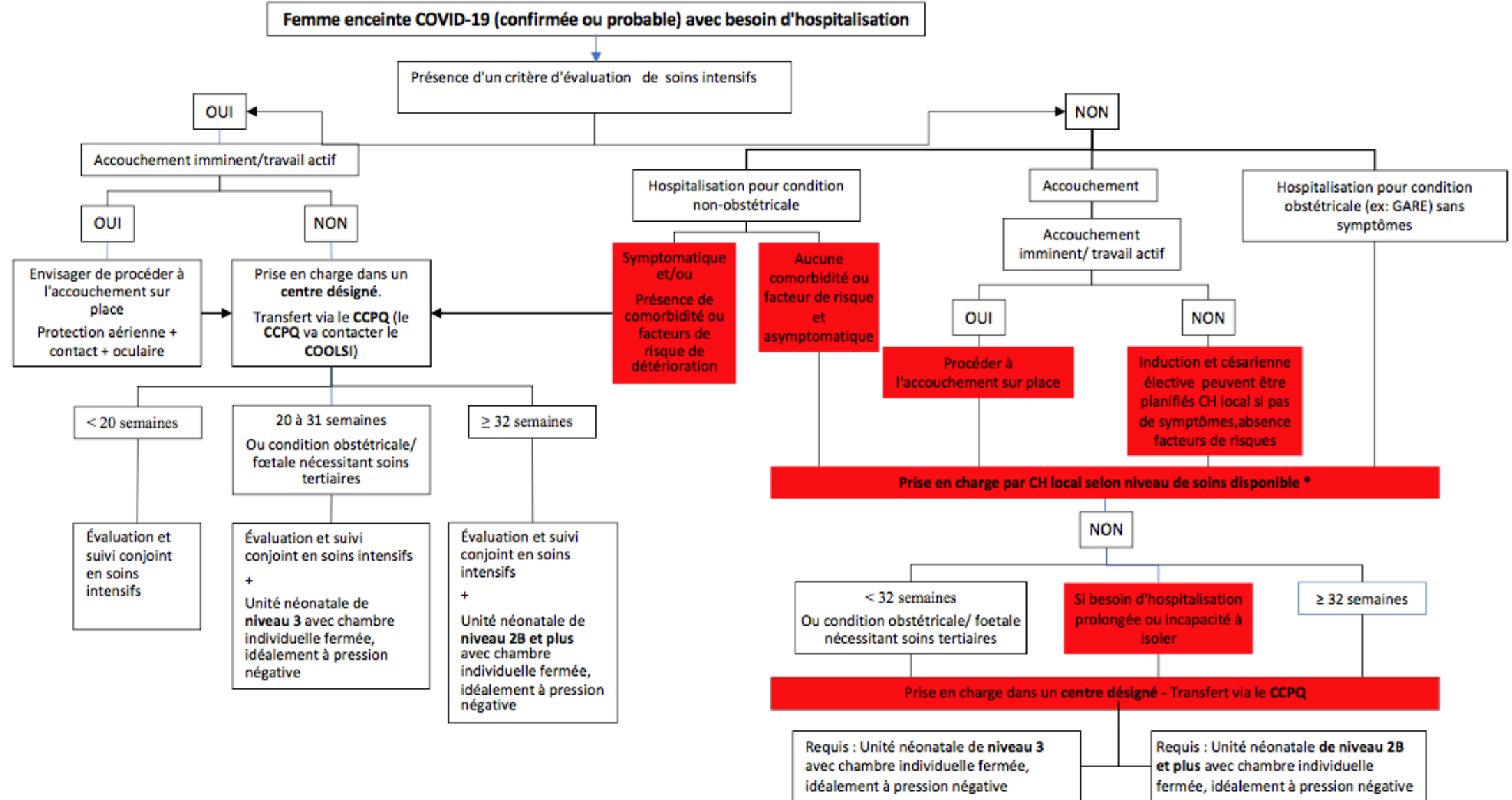
Un ajustement concerté de l'organisation des services pour la clientèle femme enceinte de la région de Montréal est proposé afin de tenir compte de la réalité des établissements et de mieux répartir les volumes de prise en charge. Lors d'une décision de transfert, la conduite clinique doit être discutée entre les professionnels via le Centre de coordination en périnatalogie du Québec.

Principes directeurs

- Préserver la capacité des centres hospitaliers universitaires pour l'ensemble de la clientèle tertiaire du territoire du réseau universitaire intégré de santé.
- Prendre en compte la capacité limitée de certaines installations à appliquer les mesures de PCI dans leurs aménagements physiques (ex. disponibilité de chambres isolées).
- Continuer à concentrer les cas COVID+ dans les centres désignés lorsque le niveau de soins l'exige.
- Permettre aux centres hospitaliers non désignés de garder leur clientèle, et ce, en fonction :
 - des niveaux de soins déjà établis;
 - de la présence ou non de symptômes pour les COVID+;
 - de la capacité à prendre en charge la mère et l'enfant de manière sécuritaire.
- Maintenir, le plus possible, une continuité de soins :
 - des professionnels déjà impliqués dans le suivi de grossesse;
 - du centre de proximité identifié pour l'accouchement.

RÉGION DE MONTRÉAL

Version 9 novembre
2020



* La décision de transférer dans un centre désigné doit être prise notamment en fonction de la condition de la mère et du nouveau-né, de la capacité à appliquer les mesures de PCI requises et de les isoler dans une chambre unique fermée.